

cotisations d'assurances sociales obligatoires et de faciliter la participation de l'employeur ou de son association corporative dans l'exercice de cette charge.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Basler, Blocher, Bonnard, Bonny, Candaux, Cottet, Dubois, Eggly-Genève, Hösli, Massy, Müller-Wiliberg, Neuenschwander, Perey, Rutishausser, Sager, Savary-Vaud, Soldini, Thévoz (18)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Les dispositions législatives qui régissent notre sécurité sociale, se sont multipliées et compliquées sérieusement au cours de ces dernières années. Nous relevons particulièrement la nouvelle loi sur la prévoyance professionnelle, la loi sur l'assurance-chômage, la loi sur l'assurance-accidents, et récemment la modification de la loi sur l'assurance maladie et maternité. La perspective d'une nouvelle loi sur l'assurance obligatoire d'une indemnité journalière en cas de maladie et maternité ne pourra encore qu'aggraver la situation. Ces dispositions de caractère social introduites en nombre et en un temps relativement court, provoquent chez les intéressés, employés, employeurs et les caisses, une charge financière certes importants, mais aussi de nouvelles complications et tâches administratives souvent très lourdes. Ces dispositions sociales améliorent à n'en pas douter la sécurité matérielle des employés et des salariés et nous nous en réjouissons.

Au vu de la situation, nous invitons le Conseil fédéral à prendre toutes mesures propres à simplifier et améliorer la réglementation de la perception des cotisations d'assurances sociales.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 22. Mai 1985

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 22 mai 1985

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Überwiesen – Transmis

85.315

**Postulat Steinegger
Ozonbelastung. Massnahmen
Protection de la couche d'ozone**

Wortlaut des Postulates vom 4. Februar 1985

Der Bundesrat wird eingeladen, die Frage der Ozonbelastung einer besonderen Prüfung zu unterziehen und gegebenenfalls für Tage mit Spitzen in der Ozonbelastung geeignete Massnahmen zur massiven Reduktion der Stickoxid- und Kohlenwasserstoffemissionen vorzubereiten, vorzuschlagen und durchzuführen.

Texte du postulat du 4 février 1985

Le Conseil fédéral est invité à soumettre à un examen très attentif la question de la couche d'ozone et, le cas échéant, à proposer, puis à appliquer, des mesures appropriées pour les jours où l'ozone subit des nuisances particulièrement fortes, lesdites mesures devant être propres à réduire massivement les émissions d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures non brûlés.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Ammann-Bern, Bühler-Tschappina, Cantieni, Eppenberger-Nesslau, Früh, Hösli, Houmard, Humbel, Hunziker, Loretan, Martin, Müller-Scharnachtal, Nef, Nussbaumer, Ogi, Röthlin, Schmidhalter, Schnider-Luzern, Schüle, Stucky, Tschuppert, Villiger, Wyss, Zwingli (24)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Auffallend an den bisher festgestellten Waldschäden ist die Tatsache, dass die Schäden fernab der Gebiete mit dichtem Strassenverkehr, also fernab von Emissionszentren auftreten. Ebenso ergeben die Ozonkonzentrationen in ländlichen Gebieten bedeutend höhere Werte als in den Städten. Typische Nadelverfärbungen an Tannen in Schutzwäldern weisen auf Magnesiummangel hin, der ebenfalls auf Ozoneinflüsse zurückgeführt werden kann. Diese Vorgänge sind für die Schutzwälder der Berggebiete von besonderer Gefährlichkeit.

Einige Schadenbilder sprechen somit für die sogenannte Ozonhypothese. Hohe Ozonbelastungen treten nun aber nur bei bestimmten Episoden, nämlich bei Hochdruckwetterlagen zwischen Frühling und Herbst auf. Es ist deshalb zu prüfen, ob nicht an derartigen Tagen besondere Massnahmen zu treffen sind. Vorläufersubstanzen des Ozons sind die Stickoxide und der Kohlenwasserstoff, die hauptsächlich aus dem Strassenverkehr stammen. Es wären deshalb an derartigen Wetterlagen drastische Verkehrsbeschränkungen zu treffen, um die äusserst negativen Einflüsse auf die Schutzwälder zu mildern. Da diese Massnahmen auf einige wenige Tage beschränkt werden könnten, könnte mit einem verhältnismässig geringen Aufwand ein hoher Nutzen erzielt werden.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 22. Mai 1985

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 22 mai 1985

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Überwiesen – Transmis

85.329

**Postulat Brélaz
Waldsterben. Information der Bevölkerung
Dépérissement des forêts.
Information du peuple suisse**

Wortlaut des Postulates vom 6. Februar 1985

Der Bundesrat wird beauftragt, eine den Erläuterungen zu den Abstimmungsvorlagen vergleichbare Broschüre zu erarbeiten und an das Schweizer Volk zu verteilen, die in klarer Sprache die Ursachen und Folgen des Waldsterbens erklärt. Insbesondere sollte die auf Distanz wirkende Verschmutzung der Luft durch den Autoverkehr klar dargestellt werden.

Texte du postulat du 6 février 1985

Le Conseil fédéral est chargé de préparer et de faire distribuer à l'ensemble du peuple suisse, comme pour les votations fédérales, une brochure expliquant clairement les causes et les conséquences du dépérissement des forêts. En particulier les effets à distance dus à la pollution des voitures doivent être clairement explicités.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Müller-Bachs, Rebeaud, Robert (3)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Divers sondages montrent que le peuple suisse est conscient de la gravité du problème posé par la mort des forêts, mais ils montrent également qu'il en connaît très mal les causes. On ne peut guère le lui reprocher; en effet, les effets d'association entre divers gaz polluants et l'action principale à une distance souvent relativement importante de leur point d'émission (quelques kilomètres), qui en résulte, n'est pas bien connu, et immédiat, pour quelqu'un qui n'a pas de

connaissances techniques suffisantes ou ne s'est pas intéressé au dossier.

De plus, une forte campagne de désinformation a été menée dans certains médias que ce soit au moyen d'éditoriaux ou de lettres de lecteurs, ceci souvent même de bonne foi.

Il convient donc d'informer valablement le peuple suisse, par un document de qualité pédagogique certaine, sur ce problème fondamental, ceci afin qu'il saisisse mieux les enjeux et les causes réelles du problème.

Une démarche aussi exceptionnelle se justifie par le caractère lui aussi exceptionnel du problème. Seule une bonne information préalable du peuple suisse est de nature à faire accepter dans l'opinion publique les mesures très sévères, qui pourraient s'avérer nécessaires si l'évolution cataclysmique, constatée ces derniers mois, se poursuit.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 15. Mai 1985

Rapport écrit du Conseil fédéral du 15 mai

Le Conseil fédéral partage l'avis de l'auteur du postulat que les origines et les arrière-plans du dépérissement des forêts sont encore insuffisamment connus; des démarches exceptionnelles s'imposent pour informer la population de ce problème qui touche à l'existence même d'un pays alpin tel que la Suisse. C'est pourquoi le Conseil fédéral s'est déclaré favorable à une intervention de la conseillère nationale Mauch, au cours de l'heure des questions du 1^{er} octobre 1984, de publier un résumé du rapport scientifique «Dépérissement des forêts et pollution de l'air» sous une forme facile à assimiler et conçue de manière claire.

Depuis lors, cet engagement a été honoré: les 14 et 15 mars 1985, le Département fédéral de l'intérieur a présenté aux médias une brochure en couleurs, richement illustrée et réalisée de manière expressive. Dans un style sobre, elle veut à la fois dissiper les malentendus et faire saisir les processus chimiques compliqués qui se produisent dans l'atmosphère. La brochure est parue en trois langues nationales (f, d, i), à 200 000 exemplaires au total. Elle s'adresse à tout citoyen, mais en particulier aux écoliers.

Le Conseil fédéral estime qu'il serait inopportun de remettre la brochure à tous les citoyens, comme on le fait en vue d'une votation.

– D'une part, la Confédération ne peut pas imposer aux cantons la distribution du matériel comme s'il s'agissait d'une votation.

– D'autre part, si l'on voulait envoyer par la poste une brochure non adressée à tous les ménages, il faudrait compter entre 750 000 et 800 000 francs pour les frais d'impression et d'expédition.

– En revanche, tout intéressé a la possibilité d'obtenir la brochure gratuitement. Il lui suffit d'envoyer son adresse sur une étiquette collante à l'Office fédéral des imprimés et du matériel (EDMZ).

– En outre, les enseignants peuvent commander le nombre d'exemplaires dont ils ont besoin pour toute une classe; les rédactions de publications pour le corps enseignant en ont été dûment informées.

– Si le premier tirage de 200 000 exemplaires devait être insuffisant, un deuxième serait évidemment réalisé.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

Déclaration écrite du Conseil fédéral

Puisqu'il a été satisfait à la presque totalité du postulat, le Conseil fédéral propose son classement.

M. Brélaz: Par le biais de mon postulat, je demandais que le Conseil fédéral édite une brochure d'information à l'intention du peuple suisse concernant l'état des forêts. Cela a été fait. Toutefois, je dois déplorer que cette brochure, bien que largement diffusée, n'atteigne pas les personnes qui désirent rester dans l'ignorance des faits et qui auraient pourtant le plus grand besoin de recevoir ces informations.

Néanmoins, la démarche du Conseil fédéral allant dans le sens désiré, je suis prêt à accepter le classement du postulat, tout en partant de l'idée qu'il sera nécessaire de procéder encore à une plus large information.

Abgeschrieben – Classé

85.337

Postulat Cottet

Waldsterben. Umfassende Bekämpfung

Lutte globale contre le dépérissement des forêts

Wortlaut des Postulates vom 7. Februar 1985

Der Bundesrat wird eingeladen, ein Inventar der neben der Luftverschmutzung bestehenden Ursachen des Waldsterbens zu erstellen, ihre Wirkung zu analysieren und geeignete Wege und Mittel vorzuschlagen, um ihre schädlichen Wirkungen zu beseitigen oder zu mildern. Die vom Nationalrat mit grosser Mehrheit beschlossenen vernünftigen und wirksamen Massnahmen, die in erster Linie die Verminderung der Luftverschmutzung zum Ziel haben, wären zum Teil nutzlos – namentlich was die Sekundärschäden angeht, besonders jene, die der Borkenkäfer verursacht –, wenn der Kampf gegen das Waldsterben nicht umfassend geführt wird.

Texte du postulat du 7 février 1985

Le Conseil fédéral est invité à faire procéder à l'inventaire des causes du dépérissement des forêts autres que la pollution atmosphérique, d'analyser leur impact et de proposer les voies et moyens propres à éviter ou à corriger leurs effets nuisibles. Les mesures décidées dans une très large adhésion du Conseil national aux propositions efficaces et raisonnables destinées essentiellement à réduire la pollution seraient en partie inutiles – notamment en ce qui concerne les atteintes secondaires, du bostryche en particulier – si la lutte contre le dépérissement n'est pas conduite globalement.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Berger, Candaux, Savary-Fribourg, Rime (4)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

On pouvait légitimement espérer que les interventions des parlementaires attirant l'attention sur les autres causes du dépérissement des forêts trouveraient un écho suffisant, préparant un catalogue de mesures également en ce qui les concerne. En fait, ces observations n'ont malheureusement pas été reçues pour ce qu'elles étaient, c'est-à-dire une contribution à l'effort tendant à rendre leur santé à nos forêts. Certains ont même soupçonné leurs auteurs de chercher à masquer la réalité de la pollution.

Tout en reconnaissant les effets hautement nuisibles des émissions délétères de toute nature sur toutes les formes de vie, il faut admettre en ce qui concerne les forêts que d'autres facteurs les affaiblissent et accélèrent le processus de leur dépérissement.

Quelques spécialistes, soucieux de vérité, ont publié un certain nombre d'observations, en ce qui concerne d'autres causes, dues en partie à des erreurs humaines, également responsables de la phase actuelle de dépérissement des forêts:

– L'introduction massive de résineux – épicéas et sapins en particulier – dans des régions qui ne leur sont pas totalement propices. Il ne faut pas oublier le fait que, à une époque pas si lointaine, les forêts du Plateau et des Préalpes étaient formées essentiellement de chênes, hêtres, merisiers et autres feuillus.

Postulat Brélaz Waldsterben. Information der Bevölkerung

Postulat Brélaz Dépérissement des forêts. Information du peuple suisse

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1985
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	17
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	85.329
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.06.1985 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1245-1246
Page	
Pagina	
Ref. No	20 013 491

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.